

IAAT Poitou-Charentes

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS

Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau – 86000 – POITIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1er juillet 2009

Délibération n° 09/028 relative au personnel

Le Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L1224-3 du code du travail introduit par l'article 20 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 codifié par l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 relative au code du travail et portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

VU les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec responsabilité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

VU les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes et notamment leur article 5.5-b,

VU la délibération 09/002 du 5 janvier 2009 du Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes relative au budget pour l'exercice 2009,

VU la décision 09/003 du 5 janvier 2009 du Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes relative au tableau des effectifs,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré et voté,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire évoluer le poste de Monsieur Désiré KOUSSAWO du poste d'administrateur de bases de données vers le poste de responsable du pôle « système d'information » de l'IAAT Poitou-Charentes en intégrant à ses missions antérieures :

- le management et l'encadrement de l'équipe formant le pôle « système d'information »,
- la consolidation du système d'information de l'IAAT Poitou-Charentes,

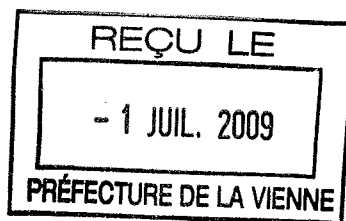
CONSIDERANT dans ces conditions, qu'il y a lieu d'entériner ces modifications par un avenant au contrat de l'intéressé,

AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant tel que présenté au tableau ci-joint,

AUTORISE, par voie de conséquence le Président à prendre par arrêté la mesure correspondante.

Le Président,

Jean-François MACAIRE



NOM Prénom	Grade ou Fonction	Affectation	Nature de l'Engagement	Date d'effet de l'avenant au contrat d'engagement	Durée du contrat	Rémunération
KOUSSAWO Désiré	Responsable du pôle système d'information	IAAT Poitou- Charentes	Avenant de contrat	1er août 2009	CDI	Indice comptable 841 Niveau B2

IAAT Poitou-Charentes

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS
Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau – 86000 – POITIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1er juillet 2009

Rapport du Président relatif au personnel

Au terme de sa délibération n° 09/023 du 7 mai dernier et après avis du Comité technique paritaire de la Région en date du 31 mars, notre Conseil d'administration a adopté l'organigramme de l'IAAT Poitou-Charentes organisé en pôles et ouvert la possibilité de nommer des responsables de pôles.

Le pôle système d'information a en charge la mise en oeuvre du système d'information de l'IAAT Poitou-Charentes (bases de données, sites Internet et Intranet) et gère l'ensemble de son parc informatique.

Or, ce pôle a perdu son responsable managérial quelques semaines avant la transformation de l'association IAAT en régie IAAT Poitou-Charentes. Compte tenu de l'importance, pour le directeur de la régie, de pouvoir disposer de moyens de coordination et d'encadrement, il paraît nécessaire de faire évoluer l'un des postes du pôle « système d'information » vers le poste de responsable du pôle.

L'enjeu principal de la désignation d'un responsable de pôle réside dans la nécessité pour la régie de repenser ses systèmes d'information, qui sont éclatés et peu ou mal en relation entre eux. L'objectif est de créer un système d'information qui unifie et rationalise les deux grandes familles de systèmes existants, dans les domaines de la géographie physique et de la géographie humaine, ce qui constituera la mission essentielle du responsable de pôle.

Le pôle « système d'information » comporte aujourd'hui cinq agents, directement rattachés au directeur de la régie :

- M. Désiré KOUSSAWO, administrateur de bases de données,
- M. Emmanuel CAPELLI, chargé d'études,
- MM. Christophe MATTEI-DEMAZEAU et Jean-Michel VERGNAUD, techniciens multimédia,
- M. Tony VINCENT, technicien de maintenance informatique,

Au sein de cette équipe, M. KOUSSAWO est le candidat le plus apte à occuper le poste de responsable du pôle « système d'information. » Son double profil managérial et technique s'inscrit tout à fait dans les besoins de la régie.

Je vous propose donc de faire évoluer le poste de M. Désiré KOUSSAWO du poste d'administrateur de bases de données vers le poste de responsable du pôle « système d'information » de l'IAAT Poitou-Charentes en intégrant à ses missions antérieures :

- le management et l'encadrement de l'équipe formant le pôle « système d'information »,
- la consolidation du système d'information de l'IAAT Poitou-Charentes.

Je vous remercie d'adopter le projet de délibération ci-joint m'autorisant à signer l'avenant au contrat d'engagement de M. KOUSSAWO tel que présenté au tableau ci-dessous et à prendre par arrêté la mesure correspondante.

Le Président

Jean-François MACAIRE

NOM Prénom	Grade ou Fonction	Affectation	Nature de l'Engagement	Date d'effet de l'avenant au contrat d'engagement	Durée du contrat	Rémunération
KOUSSAWO Désiré	Responsable du pôle système d'information	IAAT Poitou- Charentes	Avenant de contrat	1er août 2009	CDI	Indice comptable 841 Niveau B2